



Litige livraison - Paiement commande

Par Arima

Bonjour,

J'ai un négoce de matériaux qui livre directement chez les clients depuis l'usine.

J'ai ainsi fait livrer du revêtement de sol chez un client directement depuis l'usine en Allemagne, après avoir reçu un acompte de 30%, le solde étant à régler 7 jours après la livraison.

La livraison était prévue en camion hayon, mais le transporteur polonais commandité par l'usine allemande n'a pas livré en camion hayon, a posé les paquets contre la façade neuve, ce qui a créé des fissures.

Donc le dossier est en cours et les assurances ne vont pas tarder à prendre le relai pour se mettre d'accord sur le montant du litige. Enfin j'imagine.

Ma question se situe sur mon droit à réclamer le paiement du solde de la facture malgré le litige à la livraison.

Est-il dans l'obligation de payer ou est-il en droit de considérer que le contrat n'a pas été rempli et peut ne pas payer le solde en attendant de régler le litige?

Sachant qu'il a depuis posé son revêtement de sol et qu'il n'y a pas de litige sur la qualité des marchandises reçues.

Merci de vos conseils.